



LEUR LIBERTÉ EST NOTRE LIBERTÉ!!!

Communiqué n°2019/10-01
Roazhon, le 27 oct. 2019

Au sein de l'Union européenne, un peuple a exprimé son souhait d'émancipation, démocratiquement et en pleine conformité avec la Constitution du pays dont il dépend: l'Espagne. Ainsi les Catalans ont voté pour un Parlement, lequel organisa un référendum d'autodétermination le 1er octobre 2017, puis déclara unilatéralement l'indépendance de la Catalogne le 10 octobre.

Des élus indépendantistes et des leaders issus de la société civile furent emprisonnés aussitôt, certains dont Carles Puigdemont purent s'exiler en Belgique... Le 14 octobre dernier, la Cour suprême espagnole rend son arrêt: CENT ANS D'EMPRISONNEMENT (peines de prison fermes allant de neuf à treize ans et de lourdes amendes) pour douze catalans, des membres du gouvernement catalan, la Présidente du Parlement et deux leaders de la société civile.

Le traitement catalan par Madrid et les décisions de la Cour suprême à l'encontre de ces douze innocents, cette même Cour qui autorisa le 24 septembre dernier que soit déplacée hors de son mausolée la tombe de l'ancien dictateur Franco (déplacement effectué voici deux jours), et les rues de Barcelona "envahies" aujourd'hui par les anti-indépendantistes catalans (dont M. Valls, ancien Premier Ministre français) aux côtés de nationalistes rappelant des pages très sombres de l'histoire européenne, constituent un blanc-seing pour les ennemis de la démocratie.

Il est des silences qui en disent long...

A l'exception de la Belgique, aucun des Etats européens n'a dénoncé ce déni de démocratie. Tout juste fut-il demandé à Madrid de calmer la répression des forces de l'ordre ; aucun n'a même dénoncé les dispositifs mis en place pour empêcher les Catalans de s'exprimer le jour du référendum... Une centaine seulement de parlementaires français ont dénoncé le traitement catalan,

Comment peut-on rester impassible face à ce qui n'est autre qu'un drame en Catalogne?

Pour avoir participé pacifiquement à un référendum légal (l'illégalité d'un référendum fut retirée du Code pénal espagnol en 2005), des citoyens viennent d'être jugés et condamnés pour... LEURS OPINIONS POLITIQUES!

Comment peut-on accepter que nos dirigeants politiques acceptent ainsi que l'Europe souhaitée par les pères fondateurs, cette Europe qui nous était vendue pour être celle des libertés et des droits fondamentaux?

Comment peut-on accepter que la définition de la démocratie ne tient qu'à celle que définit un pouvoir en place?

Nous, parlementaires de Bretagne, élus démocratiquement tout comme nos homologues Catalans

Dénonçons une nouvelle fois cette spoliation de la démocratie en Catalogne par le pouvoir madrilène, et son assassinat par tous les dirigeants politiques ne dénonçant pas le drame catalan,

Dénonçons la non-indépendance patente de la Justice espagnole,

Dénonçons la collusion des instances européennes et des gouvernements des Etats avec le pouvoir totalitaire espagnol. Leur silence honteux assassine la démocratie et spolie les droits fondamentaux des Peuples que tous affirment pourtant vouloir protéger.

Dénonçons que le non-interventionisme d'un Etat dans les affaires internes d'un autre Etat, sous couvert de traités ne peut suffire à expliquer cet immobilisme, dès lors que la question démocratique est aussi portée et défendue par le droit international. Rappelons que le référendum sur l'autodétermination est reconnu dans le droit international!

Refusons que des limites spatiales et temporelles soient données pour définir la démocratie! L'Etat de droit et les règles constitutionnelles derrière lesquels se réfugient les leaders européens pour motiver leur silence ou pour apporter leur soutien à Madrid, traduit l'absence de volonté évidente de défendre les intérêts fondamentaux de tous les peuples autochtones européens. "L'Europe des Etats, oui, l'Europe des Nations, non!" constitue une négation des libertés européennes!

Ne pouvons accepter qu'il suffit qu'un Etat décide de ce qui est licite ou non! Ceux qui nous gouvernent ne peuvent durablement user de tous les artifices pour refuser l'émancipation d'un peuple sous la raison déguisée de la stabilité d'un Etat.

Pour ce pays reconnu comme étant le plus centralisé d'Europe, le jacobinisme exacerbé exclu toute idée d'autonomie en ses frontières hexagonales tout en défendant partout ailleurs l'importance de l'accession d'un peuple au pouvoir pour y défendre sa culture et son identité (Cf. Discours d'E. Macron en janvier 2019 devant le peuple calédonien).

Refuser le droit à l'autodétermination du peuple catalan en arguant qu'elle serait illégitime et qu'elle démantèlerait l'Espagne, constitue une vision bien étrange pour un gouvernement français qui n'eut aucune réticence pour reconnaître le référendum à Mayotte, ce dernier arrachant un territoire aux Comores. Donner des leçons est une chose, être exemplaire en est une autre....

Frappons d'hypocrisie de ces Etats qui appuie un gouvernement méprisant une partie de ses concitoyens, spoliant leurs droits et condamnant ceux qui défendent les couleurs de la démocratie, sans être perturbés visiblement par le soutien de Madrid à Ankara (appui au régime Erdogan pour éradiquer les forces kurdes aux "abords" de ses frontières syriennes),

Jusqu'où les gouvernements actuels sont-ils capable d'aller pour asseoir leur Etat de droit? Combien de pacifistes seront-ils encore "inquiétés" par les bras armés ou judiciaires de pouvoirs habités par la peur de l'indépendance, un soupçon d'autonomie pouvant devenir contagieux et motiver bien d'autres velléités indépendantistes en Europe? Par ce refus coûte que coûte de l'expression démocratique des peuples accepteront-ils d'abandonner la démocratie? Seul un Etat autoritaire peut s'imposer au peuple ; difficile dans ce cas de continuer à se dire démocrate...

Judiciariser un conflit ne peut résoudre une crise politique née d'une volonté identitaire populaire. Couper quelques têtes revient à couper les têtes de l'Hydre de Lerne: ce gain de temps dérisoire (pour conserver le statu quo d'un système à bout de souffle) est vain dès lors que la volonté populaire, a fortiori identitaire, ne peut venir se renier d'elle-même. Bien curieux il est de voir les défenseurs d'un système vouloir annihiler cette expression grâce à laquelle naquit ce même système.

Nous, parlementaire d'an Dael Breizh, Parlement de Bretagne, renouvelons notre soutien inconditionnel au peuple Catalan, à ses leaders condamnés injustement ou en exil.

Et affirmons qu'aucun droit des peuples ne peut être défendus dès lors que des élus collaborent avec toute forme de despotisme. Penser que le peuple continuera de financer leurs élus votant à l'encontre des intérêts ou volontés de ceux à qui ils doivent leur siège, est un abus de confiance qui ne peut perdurer.

Si les leaders Catalans méritent leurs condamnations pour avoir défendus pacifiquement leurs idées, alors **tout parlementaire européen défendant la Démocratie mérite de l'être également!**

L'autodétermination est un droit, et certainement pas un délit! Démocratie et Liberté ne peuvent être galvaudées.

Leur Liberté est notre Liberté!

Que visca Catalunya lliure !

Vive la Catalogne libre !